



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 21 novembre 2023

Me Véronique Dubois

Secrétaire

**Régie de l'énergie**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Notre dossier : 312-01007**

**Dossier Régie : R-4213-2022 – Phase 3**

---

Chère consœur,

**Ajustements au Programme d'encouragement à la décarbonation (« PED »)**

Comme annoncé dans sa lettre du 13 novembre 2023<sup>1</sup> Énergir dépose une preuve relative aux ajustements qui sont requis quant au PED afin, notamment, d'en faciliter la commercialisation, soit la pièce Énergir-U, Document 2.

Énergir dépose par ailleurs sa 16<sup>e</sup> demande réamendée ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Énergir réitère qu'une décision serait requise au plus tard le 21 décembre 2023 pour lui permettre de commercialiser et rendre disponible le PED en janvier 2024.

Énergir réitère également qu'elle laisse le soin à la Régie de l'énergie (« **Régie** ») de déterminer le traitement procédural approprié, soulignant qu'elle serait disposée à répondre aux questions de la Régie et des intervenants, le cas échéant, via la transmission de demandes de renseignements ou en rendant les témoins qu'Énergir présentera pour l'audience prévue du 5 au 7 décembre prochain disponibles pour répondre à celles-ci.

---

<sup>1</sup> B-0353

## Planification d'audience

Par ailleurs, suivant votre correspondance datée du 15 novembre 2023<sup>2</sup>, Énergir transmet à la Régie certains renseignements en vue de l'audience devant débuter le 5 décembre prochain dans la phase 3 du dossier mentionné en objet.

Énergir présentera un panel composé des témoins suivants :

- Marc-Antoine Bellavance, directeur principal, Stratégie et planification long terme
- Jerry Joseph, directeur exécutif, Expérience client
- Valérie Boulard, directrice principale, Réglementation
- Emmanuelle Paquin, directrice, Planification et analyse financière DaQ

Le panel effectuera une présentation d'environ **15 minutes** (incluant l'adoption de la preuve).

Énergir se réserve le droit d'effectuer des modifications à la liste présentée ci-dessus d'ici à l'audience et tiendra la Régie informée, le cas échéant. À cet effet, Énergir tient d'ailleurs à mentionner qu'advenant que la Régie souhaite qu'Énergir rende disponibles des témoins pour répondre à des questions au sujet de sa demande d'approbation de modifications au PED lors de l'audience, elle ajouterait Madame Geneviève Spina, directrice ventes régionales, Région Laurentides et Abitibi, au panel de témoins.

À ce stade-ci, et sous réserve des témoignages des représentants des intervenants, Énergir demande à la Régie de réserver **une période de 10 minutes par intervenant** afin de procéder au contre-interrogatoire des témoins.

Enfin, Énergir demande à la Régie de lui réserver une période de **30 minutes** pour son argumentation. Énergir suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, Énergir souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Marie Lemay Lachance*

Marie Lemay Lachance  
MLL/mb

p.j.

---

<sup>2</sup> A-0094.